

DELIBERATION N° 91/12-02 - ELECTION D'UN REPRESENTANT DU C.M. AU COMITE D'EXPANSION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 17 Avril 1989, Monsieur ROUSSELOT avait été élu membre du Comité d'Expansion en qualité de représentant du Conseil Municipal.

Son décès, le 29 Novembre 1991, amène le Conseil Municipal à procéder à son remplacement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

par 23 voix pour M. SIMON, 4 voix pour M. MASSON et un vote blanc

- désigne Monsieur SIMON pour le représenter au Comité d'Expansion.